

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 11

Date de convocation :

14 Février 2023

Date d'affichage :

14 Février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 01 Mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Élisabeth NOYEMIAN (pouvoir à Dominique MOREL), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Céline PARIS), Céline PORTOLES, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN

CONVENTION D'ADHESION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « SOUVENIR FRANÇAIS »

Délibération n° 2023-03

L'association du souvenir français a pour objectif de sauvegarder les lieux du souvenir de la mémoire combattante Française (tombes, monuments et stèles), de participer à l'œuvre de mémoire (participation aux commémorations notamment) et d'organiser des actions pédagogiques.

Il est proposé l'adhésion de la commune à l'association pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'en 2026.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion au titre de 2023 s'élève à 10 euros par élus soit 150 € et 10 € pour l'abonnement à la revue trimestrielle soit un montant annuel de 160 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'association du « Souvenir Français »

AUTORISE le maire à signer cette convention

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET

